



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 16 juillet 2020 à 18 h 00 à l'Espace Valdaine à La Bégude de Mazenc

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de procurations : 2

L'an deux mille vingt, le 16 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à La Bégude de Mazenc sous la présidence de M Jacques GLAYSE.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN, I. COINTAULT, M. MIANI, G. MORÉNAS-MORIN, P. VIGNON, N. PELIN, F. SIMIAN, E. BOURSE, N. SYLVESTRE

Messieurs : D. ARNAUD, M-A. BARBE, E. BOUVIER, G. LEOPOLD, G. BOMPARD, T. DIDIER, M. BELLE, P. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, C. BUSSAT, J. GLAYSE, B. DELPAL, M. EBERHARD, P. BENOIT, P. BERRARD, Y. MAGNIN, P. MAGNAN, R. PALLUEL, S. GALDEMAS, M. LIOTARD, J-P. LEYDIER, P. MOSSAZ, F. MUCKE, J-F. POISSON, S. TERROT, A. JEUNE

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)

Monsieur STEINE Frédéric (pouvoir à M. BUSSAT Christian)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur ROUSSET Maurice (Suppléant KESSLER Claude)

1- Installation du Conseil Communautaire

M. Jacques GLAYSE, doyen d'âge des conseillers communautaires titulaires présents, déclare la séance ouverte et les nouveaux conseillers présents et absents installés en procédant à l'appel nominal des conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire pourra délibérer valablement.

M. Jacques GLAYSE propose que la secrétaire de séance soit Mme Magali MIANI, benjamine des conseillers communautaires titulaires présents. Magali MIANI est nommée secrétaire de séance.

M. Jacques GLAYSE demande à Mme Corinne MOULIN et M. Philippe BERRARD d'être les assesseurs pour les élections.

2 - Élection du Président

M. Jacques GLAYSE explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue
- si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Jacques GLAYSE rappelle aussi les consignes :

- pas de signes distinctifs sur bulletins sous peine de nullité.
- Inscrire correctement orthographe des noms : liste remise à cette fin aux conseillers

M. Marc-André BARBE demande la parole au Président de séance.

M. Marc-André BARBE fait part de sa surprise que ce ne soit pas le Président M. Jean-Marc AUDERGON qui ait présidé l'ouverture de cette séance.

M. Jacques GLAYSE explique qu'au vu d'une jurisprudence du conseil d'état en 2015 l'installation du conseil et l'élection du Président doivent être effectuées par le doyen du conseil communautaire.

M. Jacques GLAYSE, procède à l'appel à candidature pour le poste de Président et explique qu'il va leur donner la parole pour présenter leur candidature et programme.

Mme Fabienne SIMIAN fait part de sa candidature.

Elle explique qu'elle entame son 3^{ème} mandat d'élue dont le 2^{ème} en tant que maire d'Eyzahut. Au cours du mandat précédent elle a été Vice-présidente en charge de la commission « Solidarités - Habitat » et en milieu de mandat de la commission « Culture - Patrimoine ».

Au niveau professionnel et avant de s'installer pleinement dans la Drôme, elle a été ingénieure d'étude à l'I.N.S.E.R.M à Lyon.

En parallèle, passionnée de théâtre, elle a mis en place des ateliers de théâtre en arrivant dans la Drôme il y a environ 12 ans.

Elle indique que s'il y a encore quelques semaines sa candidature n'était pas d'actualité, après cette période curieuse et le report des élections municipales, les choses localement ont bougé et après réflexion elle a décidé de présenter sa candidature.

Elle présente ensuite ces propositions pour ce mandat.

Elle souhaite proposer une ligne directrice autour du Défi-Climat, procédure engagée au mandat précédent en la déclinant dans toutes les commissions.

Ce défi est primordial, nous sommes tous conscients de ce problème climatique. C'est un travail à engager en commun (citoyens, communes, intercommunalité, institutions de l'Etat).

Parallèlement à cette notion Défi-Climat, il faut que l'aspect social et solidaire soit prioritaire ; que ce soit envers les jeunes du territoire pour qu'ils aient l'envie de rester et aussi vis-à-vis de nos anciens pour qu'ils puissent continuer à vivre des jours tranquilles. Nous le savons notre territoire vieillit et il faut en tenir compte.

Pour amener et garder des familles dans notre territoire il faut leur donner du travail ça passe aussi par l'aspect économique.

Lors du mandat précédent certaines aides ont été mises en place et installées, ce sera au nouveau conseil communautaire de s'en saisir, de créer, d'innover car l'économie locale a de multifacettes à ne pas négliger (commerciales, entrepreneuriales, artistiques, artisanales, associatives et culturelles). Et nous le savons, tout cela dépend de l'arrivée de la fibre.

Mme Fabienne SIMIAN souhaite ouvrir l'intercommunalité à une participation citoyenne avec peut-être des projets débattus avec les habitants du territoire. Il faut être vigilant à permettre la reconnaissance de la communauté de communes par ses habitants c'est une structure indispensable par ces compétences, elle est mal connue et gagnerait à l'être. Pour finir, la communauté de communes n'est pas une structure qui va à l'encontre des communes. Elle est là pour être aux côtés des communes et chaque collectivité a ses compétences et se doit de les appliquer. Nous devons communes et intercommunalité avancer ensemble pour garder notre cadre de vie locale, tant apprécié.

Mme Fabienne SIMIAN remercie l'assemblée.

Mr Jacques GLAYSE procède aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Délibération n°31/2020 : Election du Président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019297-0019 en date du 24 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- Monsieur Marc-André BARBE : 07
- Madame Corinne MOULIN : 09
- Madame Fabienne SIMIAN : 23

DÉCIDE de proclamer Madame Fabienne SIMIAN, Présidente de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux et la déclare installé.

Ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente et a été installée.

Madame Fabienne SIMIAN remercie les conseillers communautaires de leur confiance et de leur soutien.

Elle tient aussi à remercier vivement M. Jean-Marc AUDERGON auprès de qui et grâce à qui elle a beaucoup appris. Elle estime être loin d'avoir toutes ses connaissances et il lui faudra un peu de temps pour les acquérir. M. Jean-Marc AUDERGON est une personne qui a su garder le cap et penser avant tout à l'intérêt collectif

Elle remercie les membres du bureau avec qui elle a travaillé toutes ces années dans un climat serein et calme, propice à la réflexion même si les avis étaient parfois divergents pour aller dans le même sens pour la collectivité et l'intérêt général.

Mme Fabienne SIMIAN tient à souligner que ce moment est historique. Auparavant Dieulefit a toujours été à la tête de l'intercommunalité et ce mandat voit arriver le Maire d'une petite commune et de plus une femme.

Pour mettre en place ce mandat et après réflexion, elle propose de créer, 9 commissions:

- 1- Défi-Climat
- 2- Tourisme - Patrimoine
- 3- Déchets
- 4- Enfance - Jeunesse
- 5- Economie
- 6- Agriculture et Aménagement de l'espace
- 7- Culture - Solidarités
- 8- Travaux- Bâtiments
- 9- Information - Communication

Mme Corinne Moulin interroge la Présidente sur la disparition de la commission « Finances et Personnel ».

La Présidente pense que le personnel sera géré par la Présidence et les Vice-présidents concernés. Les Finances par le bureau et dans chaque commission.

4 - Fixation du nombre de vice-présidents

La Présidente, Fabienne SIMIAN rappelle les conditions de détermination du nombre de vice-présidents, délibération n°32/2020 à savoir que :

- Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;
- L'organe délibérant peut à la majorité des deux tiers fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

La Présidente propose de fixer à 9 le nombre de Vice-présidents.

M. Marc-André demande la parole.

Il souhaite que ce nombre soit porté à 10 afin de nommer un vice-président en charge des finances et du personnel. Il explique que le financement de la fibre est un « gros morceau », d'autant que la comptable va partir à la retraite sous peu

La Présidente, rappelle que le financement d'ADN a déjà été discuté sur le mandat précédent et qu'un délégué sera désigné pour participer au comité syndical.

Délibération n°32/2020 : Nombre de Vice-présidents.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (soit 8), ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents et que à la majorité des deux tiers le nombre de vice-présidents peut être supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif (soit 12).

Elle propose de fixer à 9 (neuf) le nombre de Vice-présidents.

Marc-André BARBE, souhaite que ce nombre soit porté à 10 (dix).

Il est procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de votants (enveloppes déposées) 39

Nombre de suffrages déclarés nuls 0

Nombre de votes blancs 0

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 39

Majorité absolue 20

20 voix pour fixer à 9 (neuf) le nombre de Vice-présidents.

19 voix pour fixer à 10 (dix) le nombre de Vice-présidents.

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019297-0019 en date du 24 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

DECIDE de fixer le nombre de Vice-présidents à 9 (neuf).

5 - Élection des 9 Vice-présidents

Délibération N°33/2020 : Election des Vice-présidents

Fabienne SIMIAN, explique qu'elle a effectué une première réflexion sur la répartition des Vice-présidences avec des représentants des communes les plus importantes qui souhaitent travailler avec l'intercommunalité : La Bégude de Mazenc, Bourdeaux, Dieulefit, Le Poët-Laval, Pont de Barret.

Mais aussi avec des communes excentrées car la répartition géographique est importante :

A l'Est : Montjoux, Bourdeaux, La Roche Saint Secret – Béconne

A l'Ouest : La Bégude de Mazenc, Eyzahut, Pont de Barret.

La Présidente propose des noms de Vice-Présidents et de commissions affectées :

1 Défi climat : Mme Geneviève MORÉNAS-MORIN

2 Tourisme – Patrimoine : M. Eric BOUVIER

3 Déchets : M. Philippe BERRARD

4 Enfance – Jeunesse : Mme Nicole SYLVESTRE

5 Economie : M. Marc EBERHARD

6 Agriculture et Aménagement de l'espace : M. Marc LIOTARD

7 Culture – Solidarités : M. Yves MAGNIN

8 Travaux- Bâtiments : M. Thierry DIDIER

9 Information – Communication : M. Bernard DELPAL

La Présidente propose aussi un temps de parole de 2 minutes à chaque candidat pour se faire connaître à l'assemblée et présenter sa candidature.

Election du 1^{er} Vice-président : Défi-climat

La Présidente, après avoir proposé la candidature de Madame Geneviève MORÉNAS-MORIN, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

Mme Fabienne SIMIAN donne un temps de parole pour se présenter à la seule candidate.

Madame Geneviève MORÉNAS-MORIN explique qu'elle est élue à Dieulefit pour un deuxième mandat, élue de la majorité et deuxième mandat dans la communauté de communes. Dans l'ancien mandat elle a travaillé dans les commissions « Solidarités – Habitat » et « Agriculture » et a participé aux diagnostics « Défi climat ».

Elle souhaite fortement s'impliquer dans ce projet sur notre territoire car elle est convaincue que c'est localement qu'il faut mettre des actions d'amélioration énergétique pour tendre vers les 4 objectifs de la CCDB exprimés fin 2019, qui sont :

- Réduire nos consommations d'énergie
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Développer l'énergie renouvelable
- Et adapter notre territoire aux évolutions du climat

Mme Geneviève MORÉNAS-MORIN s'appuiera sur la démarche du Négawatt connu mondialement qui est une démarche initiée par ENERTECH bureau d'étude installé à Pont Barret. Cette démarche met en avant 3 piliers fondamentaux : la sobriété, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, qui sont sources de nombreux emplois.

Nous travaillerons dans des domaines divers l'habitat, le chauffage, les déplacements, l'agriculture, la production d'énergie, les consommations, etc. Pour tendre vers ces objectifs elle sera en lien avec tous les acteurs du territoire et aussi avec les territoires voisins.

Elle sera, aussi, vigilante à n'oublier personnes dans les différents projets en impliquant d'une façon ou d'une autre tous ceux qui y vivent, travaillent ou qui habitent sur notre communauté de communes dans une démarche de justice sociale.

Mme MORÉNAS-MORIN remercie l'assemblée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 39

Nombre de suffrages déclarés nuls 1

Nombre de votes blancs 1

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 37

Majorité absolue 19

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Monsieur Marc André BARBE : 03

- Madame Corinne MOULIN : 01

- Madame Geneviève MORÉNAS-MORIN : 32

- Monsieur Lionel VINCENT : 01

Madame Geneviève MORÉNAS-MORIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} Vice-présidente et a été installée.

Election du 2^{ème} Vice-président : Tourisme - Patrimoine

La Présidente, après avoir proposé la candidature de Monsieur Eric BOUVIER, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

Mme Fabienne SIMIAN donne un temps de parole pour se présenter.

Monsieur ERIC BOUVIER explique qu'il a été adjoint au maire de la Bégude de Mazenc et Vice-président au « Tourisme » lors de la mandature précédente. Il se représente pour continuer le travail commencé.

Le patrimoine est en lien avec le tourisme, de par les paysages et l'environnement qui permettent toutes sortes d'activités de pleine nature. Le Tourisme c'est aussi l'Office de tourisme, qui accueille et conseille les touristes, géré par une association avec ses bénévoles et les séjours qui sont proposés sur notre territoire.

Sur ce mandat, il souhaite pousser vers la professionnalisation des acteurs et appelle les élus motivés par le Tourisme à intégrer cette commission.

M. Eric BOUVIER remercie l'assemblée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 39

Nombre de suffrages déclarés nuls 0

Nombre de votes blancs 0

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 39

Majorité absolue 20

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Monsieur Eric BOUVIER : 38

- Monsieur Yves MAGNIN : 01

Monsieur Eric BOUVIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président et a été installé.

Election du 3^{ème} Vice-président : Déchets

La Présidente, après avoir proposé la candidature de Monsieur Philippe BERRARD, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

Mme Fabienne SIMIAN donne un temps de parole pour se présenter.

Monsieur Philippe BERARD explique qu'il est Maire de Montjoux pour un 2^{ème} mandat (3^{ème} en tant qu'élu) , il a été 4 ans Conseiller général de 2007 à 2011 et Vice-président en charge des déchets sur le dernier mandat.

La commission a développé de nombreux services autour de la problématique déchets, et notamment la mise en place de la redevance incitative pour laquelle encore 2 à 3 ans de travail seront nécessaires pour trouver un rythme équilibré. Il remercie les élus qui ont soutenu ce projet. Mais, en parallèle et pendant ce mandat, il souhaiterait amorcer le projet « Territoire zéro déchets » en profitant de tous les outils disponibles dont la redevance incitative et réfléchir collectivement pour tendre vers moins de consommations et de productions de déchets.

M. Philippe BERRARD remercie l'assemblée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 39

Nombre de suffrages déclarés nuls 0

Nombre de votes blancs 1

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 38

Majorité absolue 20

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Monsieur Dominique ARNAUD	: 01
- Monsieur Philippe BERRARD	: 36
- Madame Corinne MOULIN	: 01

Monsieur Philippe BERRARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-président et a été installée.

Election du 4^{ème} Vice-président : Enfance - Jeunesse

La Présidente, après avoir proposé la candidature de Monsieur Nicole SYLVESTRE, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

Mme Fabienne SIMIAN donne un temps de parole pour se présenter.

Madame Nicole SYLVESTRE explique que professionnellement elle est assistante maternelle et connaît donc le RAM. Aujourd'hui, elle est 1^{ère} adjointe à Pont de Barret et élue depuis 2001. Au niveau associatif, elle est Présidente du SIVU des 3 Vallées. Intéressée par tout ce qui est en rapport avec l'enfance de tous les âges, elle souhaite s'investir auprès des différentes structures (crèche, centre de loisirs, etc.) et auprès du personnel en place.

Mme Nicole SYLVESTRE remercie l'assemblée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 39

Nombre de suffrages déclarés nuls 0

Nombre de votes blancs 0

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 39

Majorité absolue 20

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

A obtenu :

- Madame Nicole SYLVESTRE : 39

Madame Nicole SYLVESTRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente et a été installée.

Election du 5^{ème} Vice-président : Economie

La Présidente, après avoir proposé la candidature de Monsieur Marc EBERHARD, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

M. Patrice BENOIT se présente également

Mme Fabienne SIMIAN donne un temps de parole pour se présenter.

M. Marc EBERHARD explique qu'il est élu de Dieulefit, entrepreneur dans le bâtiment et à la retraite depuis peu. Ancien élu à la Chambre des Métiers et organisation professionnelle et actuellement encore conseiller Prudhommal et formateur pour les artisans.

Ses objectifs :

- Continuer les actions locales et les renforcer. En initier de nouvelles après identification des besoins ;
- Organisation et participation à des salons professionnels pour amplifier le dynamisme local et pour se faire connaître;
- Continuer la vente des terrains sur les ZA pour dégager des fonds pour d'autres projets ;
- Porter le projet « Territoire zéro chômeur » des citoyens compétents souhaitent participer à ce projet pour être éligible dès l'édition de la 2^{ème} loi, avec la création d'une entreprise à but d'emplois ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Mettre en place une veille économique sur les thèmes du foncier pour rendre plus fluide les transmissions d'informations (à travailler pour redonner des capacités d'investissement à notre communauté) et favoriser des groupements fonciers agricoles afin de créer des possibilités d'installations d'exploitation PME, artisans, ou des centres de formations
- Donner de la Force pour faire exister notre territoire sur des enjeux généraux tels que le SCoT, la Vélo-route, Voie Verte et le numérique
- Travailler à de la transversalité pour la mutualisation des moyens entre les communes.

M. Marc EBERHARD remercie l'assemblée.

M. Patrice BENOIT explique qu'il est élu dans le groupe minoritaire de Dieulefit, gérant d'une entreprise d'usinage mécanique de 17 personnes à Dieulefit. Il effectue actuellement un mandat à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Drôme en tant que secrétaire et il est Président du conseil de la formation au niveau régional.

Il propose sa candidature car il a participé à la cette commission avec M. Robert PALLUEL en tant que référent Chambre des Métiers.

Il souhaite :

- Continuer le travail déjà effectué
- Communiquer et créer un outil numérique qui va permettre de promouvoir tous les acteurs économiques de notre territoire pour faire valoir nos savoir-faire, une sorte de salon h 24 /24 sans mettre de l'argent public à profusion.

M. Patrice BENOIT remercie l'assemblée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 39

Nombre de suffrages déclarés nuls 0

Nombre de votes blancs 1

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 38

Majorité absolue 20

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Monsieur Patrice BENOIT : 19
- Monsieur Marc EBERHARD : 19

En cas d'égalité un 2^{ème} tour doit être effectué

Mme Fabienne SIMIAN redonne un temps de parole.

M. Patrice BENOIT précise qu'il aime être sur le terrain et que le numérique est un outil important pour le développement et la communication sur notre territoire. Il appelle à voter pour lui.

M. Marc EBERHARD précise que son centre d'intérêt est l'emploi. Il rappelle que sur notre communauté de communes moins de la moitié des gens sont imposables, le niveau de pauvreté est donc important. Il faudra œuvrer pour le dynamisme économique et s'attacher à l'emploi pour que notre territoire soit propice à tous, tout en respectant l'impact environnemental.

2^{ème} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
Nombre de suffrages déclarés nuls 0
Nombre de votes blancs 1
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 38
Majorité absolue 20

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Monsieur Patrice BENOIT : 19
- Monsieur Marc EBERHARD : 19

En cas d'égalité un 3^{ième} tour doit être effectué

3^{ème} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
Nombre de suffrages déclarés nuls 0
Nombre de votes blancs 0
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 39
Majorité absolue 20

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Monsieur Patrice BENOIT : 19
- Monsieur Marc EBERHARD : 20

Monsieur Marc EBERHARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-président et a été installé.

Election du 6^{ème} Vice-président : Agriculture – Aménagement du Territoire

La Présidente, après avoir proposé la candidature de Monsieur Marc LIOTARD, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

M. Alain JEUNE se présente également.

Mme Fabienne SIMIAN donne un temps de parole pour se présenter.

M. Marc LIOTARD explique que c'est son premier mandat en tant que maire de la Roche-Saint-Secret – Béconne. Il est propriétaire d'un grand gîte pour l'accueil de groupes. Ingénieur agronome, durant sa vie professionnelle il a été agriculteur céréalier conventionnel, délégué cantonal de la fédération des exploitants agricoles et délégué SAFER, enseignant agricole par la suite il a pris la direction de 2 établissements d'enseignement agricole. Il explique qu'il se présente avec quelques idées directrices :

- Préservation des espaces agricoles et forestiers ;
- Soutien à l'agriculture local dans toutes ses composantes et soutien à la valorisation les produits agricoles et forestiers ;
- Favoriser les installations agricoles ;
- Chercher à favoriser le dialogue entre les agriculteurs et le reste de la population pour défendre les intérêts mutuels

M. Marc LIOTARD remercie l'assemblée.

M. Alain JEUNE explique qu'il est Maire de Vesc. Il a été en charge de l'environnement et la gestion de domaine communal pour les services de la Région. Il souhaite se porter candidat pour plusieurs raisons :

- Conduire le projet important pour la CCDB et la commune de Vesc, de la création de l'espace naturel sensible de la montagne de Miélandre que la commune vient d'acquérir.
- Continuer de gérer les forêts en sylviculture douce par le biais de l'association dont le siège social est à Vesc afin d'améliorer les forêts pour lutter contre le changement climatique.
- Défendre l'agriculture dans son ensemble et sur tout le territoire.

M. Alain JEUNE remercie l'assemblée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 39

Nombre de suffrages déclarés nuls 0

Nombre de votes blancs 0

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 39

Majorité absolue 20

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Monsieur Alain JEUNE : 23

- Monsieur Marc LIOTARD : 16

Monsieur Alain JEUNE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-président et a été installé.

Election du 7^{ème} Vice-président : Culture-Solidarités

La Présidente, après avoir proposé la candidature de Monsieur Yves MAGNIN, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

Monsieur Yves MAGNIN explique qu'il est maire de Le Poët-Laval, 4^{ème} mandats dans cette commune.

La culture est importante, elle fédère les populations (en soutenant les festivals, les expositions, etc.). Un développement important pourrait est à faire autour de l'apprentissage de la lecture et le soutien de la lecture auprès des enfants

La solidarité est l'essence même du territoire en développant l'autonomie pour les personnes âgées et en travaillant à la mise en place des Espaces France Services.

M. Yves Magnin remercie l'assemblée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 39

Nombre de suffrages déclarés nuls 1

Nombre de votes blancs 4

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 34

Majorité absolue 18

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre FABRE : 01
- Monsieur Patrice MAGNAN : 01
- Monsieur Yves MAGNIN : 32

Monsieur Yves MAGNIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-président et a été installé.

Election du 8^{me} Vice-président : Bâtiments

La Présidente, après avoir proposé la candidature de Monsieur Thierry DIDIER, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

Mme Fabienne SIMIAN donne un temps de parole pour se présenter.

M. Thierry DIDIER explique qu'il est maire de Bourdeaux et c'est son premier mandat. Il a travaillé dans le bâtiment et travaux publics. Il s'est occupé de la maintenance et des équipements, il a également participé à la recherche dans le bâtiment.

Il souhaite mettre en œuvre de l'exemplarité dans les collectivités pour leurs projets de rénovations et ainsi réaliser des économies en lien avec le Défi Climat.

M. Thierry DIDIER remercie l'assemblée.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 39

Nombre de suffrages déclarés nuls 0

Nombre de votes blancs 7

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 32

Majorité absolue 17

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Monsieur Christian BUSSAT : 01
- Monsieur Thierry DIDIER : 30
- Madame Corinne MOULIN : 01

Monsieur Thierry DIDIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-président et a été installé.

Election du 9^{me} Vice-président : Informations - Communications

La Présidente, après avoir proposé la candidature de Monsieur Bernard DELPAL, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

M. Marc-André BARBE demande une suspension de séance pour proposer, avec les élus qui le souhaitent, un autre candidat car 3 élus de Dieulefit se présentent pour une Vice-présidence et il trouve cela trop important.

Fabienne SIMIAN demande une suspension de séance à 20h10. Reprise de la séance à 20h20.

M. Pierre MOSSAZ propose également sa candidature.

Mme Fabienne SIMIAN donne un temps de parole pour se présenter.

M. Bernard DELPAL, élu de Dieulefit explique que professionnellement il arrive de la recherche dans le domaine social. Le besoin d'accès à la communication a été réclamé par les populations et les élus, qui sont en attente d'informations accessibles et attractives.

Cette communication permettra de faire connaître notre territoire auprès de tous.

L'information sera importante à envisager avec les différents projets à conduire : Défi climat, opération territoire zéro chômeurs, etc) et sera relayée par les mairies, la radio, la TV et auprès des populations.

M. Bernard DELPAL remercie l'assemblée.

M. Pierre MOSSAZ explique qu'il est maire de Souspierre, nouvel élu sans fonction municipale auparavant. Il a un fort engagement dans le domaine socio-économique 12 ans en tant que Vice-président de la Chambre de Commerces de Lyon, administrateur des aéroports de Lyon.

Il explique qu'il a toujours œuvré pour le développement économique et social. Aujourd'hui il est Président d'une société dans le numérique et les signatures électroniques, les nouvelles technologies.

Une Communauté a besoin de se connaître et de mutualiser des connaissances, et savoir créer des bases de données communes.

Il faut créer une communication externe pédagogique, expliquer le fonctionnement de la communauté et de ses services aux populations.

M. Pierre MOSSAZ remercie l'assemblée

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 39

Nombre de suffrages déclarés nuls 0

Nombre de votes blancs 0

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 39

Majorité absolue 20

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Monsieur Michael BELLE : 01

- Monsieur BERNARD DELPAL : 20

- Madame Pierre MOSSAZ : 18

Monsieur Bernard DELPAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^{ème} Vice-président et a été installé.

6- Lecture de la charte de l'élu local par le président

Délibération n°34/2020 : Charte de l'élu local

La Présidente explique que l'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

La Présidente remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les

communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des délégués présents ATTESTE de la lecture de la charte de l'élu local.

7- Questions diverses

Fabienne SIMIAN annonce la date de la tenue du Comité des Maires le 30 juillet à 18 heures
Et propose un prochain Conseil Communautaire le 03 ou le 09 septembre.

Le Conseil est clos à 20h40

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc-André	
	BOUVIER Éric	
	COINTAULT Isabelle	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN-SUR-BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	DIDIER Thierry	
	BELLE Michaël	
BOUVIÈRES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
DIEULEFIT	BUSSAT Christian	
	BENOIT Patrice	
	DELPAL Bernard	
	EBERHARD Marc	
	GLAYSE Jacques	
	MIANI Magali	
	MORÉNAS-MORIN Geneviève	
	PELIN Nathalie	
	VIGNON Paulette	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	

MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	KESSLER Claude	
LE POËT-LAVAL	MAGNIN Yves	
	MAGNAN Patrice	
	BOURSE Elisabeth	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	SYLVESTRE Nicole	
ROCHEBAUDIN	GALDEMAS Stéphane	
LA ROCHE ST SECRET- BÉCONNE	LIOTARD Marc	
SALETTES	LEYDIER Jean-Pierre	
SOUSPIERRE	MOSSAZ Pierre	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
LES TONILS	POISSON Jean-François	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	JEUNE Alain	